

Maires des P.O. Infos

N°002

04/2022

A la UNE !

10^e Anniversaire



SALON

des **MAIRES**, des
et des **DÉCIDEURS PUBLICS**
des **PYRÉNÉES-ORIENTALES**



Association des Maires, des Adjointes
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

PARC EXPO DE PERPIGNAN 23 & 24 JUIN 2022

ENTREE LIBRE SUR INSCRIPTION : WWW.SALONDESMAIRES-PO.FR



Association des Maires, des Adjointes
et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales

SOMMAIRE

PAGE 2 & 3

- Conseil d'Administration de l'AMF66

- ➔ Salon des Maires
- ➔ Point sur le Congrès départemental
- ➔ Point sur le Congrès National
- ➔ Retour sur l'Observatoire de la désertification médicale et recensement des initiatives locales
- ➔ IRL 2021 pour les instituteurs non logés
- ➔ Affaire diverses

PAGE 4

- Procédure à suivre pour un jumelage avec une commune d'Ukraine

- Événements à noter



Hôtel du Département,
B.P. 906 - 66906 PERPIGNAN Cedex
Tel: 04.68.85.89.60 - Fax : 04.68.34.10.28
Email : contact@amf66.fr
Site Internet : www.amf66.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF66

Après le mot d'accueil de M. Franck DADIES, Maire de PONTEILLA-NYLS, Edmond JORDA ouvre la séance en remerciant M. le Maire d'accueillir le Conseil d'Administration de l'Association dans sa commune. Avant de commencer les travaux, Le Président a demandé aux membres du Conseil d'Administration d'observer une minute de silence en hommage à Madame Brigitte BAUX, ancien maire de CALMEILLES, Madame Céline CODER CUNY, Adjointe au Maire d'OPOUL-PERILLOS et Monsieur Jean FRITSCH, Conseiller municipal au BARCARES.



➤ **Salon des Maires, des Élus locaux et des Décideurs Publics des Pyrénées-Orientales**

Le Président rappelle que le prochain Salon des Maires, des Élus locaux et des Décideurs Publics des Pyrénées-Orientales aura lieu le 23 et 24 juin 2022 au Parc des Expositions de PERPIGNAN.

Il présente le programme prévisionnel du Salon comme suit :

Jeudi 23 juin 2022

8h00 : Ouverture du salon aux visiteurs

8h30 : Conseil d'Administration de l'AMF66 en présence du Préfet des Pyrénées-Orientales

11h00 : Inauguration : visite des stands et discours-Espace Central

12h30 : Cocktail inaugural

15h00 : Remise des Trophées du CAUE - Espace Central

15h30 : Formation CNFPT

17h00 : Remise des Victoires de l'Investissement Local par la Fédération Régionale des Travaux Publics Occitanie et l'AMF66 - Espace Central

17h30 : Cocktail de clôture.

Vendredi 24 juin 2022

8h30 : Réunion des DGS de PMMCU ouverte à tous les DGS du département et les élus sur le thème de la Loi 3Ds et l'avenir des relations communes - intercommunalités, animé par Me Éric LANDOT

9h30 : Ouverture du salon aux visiteurs

11h30 : Trophées Gino MASSAROTTO

12h00 : Cérémonie de clôture festive à l'occasion de l'anniversaire de la 10^{ème} édition du Salon.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité le programme prévisionnel.

➤ **Congrès départemental**

Le Président annonce que le Congrès départemental se tiendra le 15 octobre 2022 à SAILLAGOUSE pour les travaux et l'Assemblée Générale de notre Association et sera suivi d'un repas à BOURG-MADAME.

Il indique que la thématique du Congrès se nommera «*En remontant la Têt*» afin de sensibiliser les élus des problématiques diverses que rencontre notre département.

Depuis CANET-EN-ROUSSILLON en direction de BOURG-MADAME, les étapes réaliseront un focus sur les problématiques de la RN116, la Têt et la gestion du risque Inondation, l'économie verte et blanche, les projets innovants, les déplacements doux et l'enjeu transfrontalier.

Le Président propose au Conseil d'Administration d'inviter le Premier Ministre lors de cet évènement.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la proposition de Edmond JORDA.

➤ **Congrès National**

Le Président informe que le Congrès National se tiendra du 22 au 24 novembre 2022 à la Porte de Versailles à PARIS. Une réflexion est à mener sur le nombre de nuitée, les moyens de transports et la tarification.

En effet, afin d'apporter plus de souplesse aux élus, une nuitée optionnelle sera proposée le jeudi soir afin de pouvoir bénéficier du discours de clôture du Congrès National traditionnellement réalisé par le Président de la République. Il annonce que d'ores et déjà, 120 chambres sont réservées pour 3 nuitées les 22, 23 et 24 novembre 2022 à l'hôtel Ibis Alésia-Montparnasse, 49 rue des Plantes à PARIS 14^{ème}.

➤ **Retour sur l'observatoire de la désertification médicale et recensement des initiatives locales**

Le Président présente l'Observatoire de la désertification médicale initié par l'Association en février 2022.

Il indique qu'à l'image des observatoires sur la commande publique et les coûts COVID de 2021, il apparaît nécessaire de réaliser une photographie précise de l'état des lieux de la médecine hors secteur hospitalier dans le Département afin de réaliser des propositions et de valoriser les bonnes pratiques existantes.

Il indique que 68 communes ont participé à l'enquête ainsi que 3 intercommunalités.

Un échange constructif débute alors.

Alain GOT, Louis CASEILLES et Daniel ARMISEN réalisent tour à tour des retours d'expériences sur les complexités locales à l'horizon des nombreux départs à la retraite de médecins.

Robert GARRABE présente l'initiative du Conseil Départemental et de la Région Occitanie visant à créer une structure juridique commune pour salarier des médecins.

Il rappelle également la distinction entre les maisons de santé fonctionnant avec des médecins libéraux et les centres de santé au sein desquels les médecins sont salariés.

Le Président propose alors de réaliser une commission santé en réunissant tous les acteurs de la filière et nomme Yves PORTEIX pour organiser et animer les travaux.

➤ **Indemnité Représentative de Logement (IRL) 2021 pour les instituteurs non logés**

Comme chaque année, Monsieur le Préfet nous consulte au sujet de l'Indemnité Représentative de Logement de base pour les instituteurs non logés.

Il propose donc que le montant de l'IRL de base 2021 (instituteur sans charge familiale) soit fixée à 2 246,40 €, portant le montant de l'IRL majorée à 2 808 € (instituteur avec charge familiale), soit le montant équivalent à la Dotation Spéciale Instituteur qui est attribuée chaque année par l'État aux communes qui logent un instituteur.

Il est à noter que ce montant est identique à l'année précédente.

Ainsi les communes n'auront pas à régler directement la différence entre la dotation spéciale instituteur et l'IRL majorée aux instituteurs.

Le Président précise que l'avis de l'Association ne lie pas Monsieur le Préfet.

Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité le montant de l'IRL de base 2021.

➤ **Affaires diverses**

Robert GARRABE informe le Conseil d'Administration de l'arrivée du nouveau directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales.

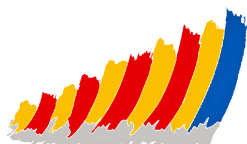
Alain GOT profite des affaires diverses pour présenter les remerciements du conseil municipal de la commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE concernant les nombreuses marques de soutien des Maires suite au drame survenu sur sa commune le 14 février dernier.

Jean-Charles MORICONI évoque la problématique de l'accueil des déplacés Ukrainiens en donnant l'exemple de la commune de POLLESTRES qui accueille 37 ressortissants Ukrainiens.

Armelle REVEL-FOURCADE et Jean-Paul BILLES confirment les difficultés que rencontrent les Maires car les initiatives d'accueils privés rencontrent des difficultés sur la durée et la saison estivale va accentuer la pression sur la disponibilité immobilière.

Le Président réalise un retour de la rencontre organisée par l'Association à ARLES-SUR-TECH avec l'ensemble des Maires du Haut-Vallespir et Monsieur le Sous-Préfet de CERET.

Lors de ces échanges, ont été évoquées les problématiques de l'autofinancement minimal des projets d'investissement, la répartition de la DETR sur la circonscription mais également les projets de convention avec l'Établissement Public Foncier Local.



Procédure à suivre pour un jumelage avec une commune d'Ukraine

Sur le site de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe <http://afccre.org/>, un outil simple et pratique permet d'effectuer des recherches de communes qui souhaitent se jumeler.

Vous y trouverez plusieurs notes d'informations pour réaliser le jumelage.

En premier lieu, vous devez vous rendre sur le site <http://afccre.org/> :

- Cliquez sur « Dossiers thématiques »
- Cliquez sur « Échanges et partenariats »
- Cliquez sur « Trouver un partenaire »

A la gauche, il y a une rubrique « Plus d'informations – Trouver un partenaire avec www.twinning.org ».

Une fois sur la page www.twinning.org

- Cliquez sur « Trouver un partenaire »

Ensuite, vous devez remplir le formulaire de recherche pour trouver les villes proposant un partenariat de jumelage ou vous pouvez déposer une annonce (bas de page « placer votre annonce ») en présentant votre municipalité et votre souhait de trouver un partenaire.

ÉVÈNEMENTS À NOTER

- > 10^{ème} Salon des Maires, des Élus locaux et des Décideurs publics des P.O : Le 23 & 24 juin 2022 au Parc des Expositions de PERPIGNAN
- > Tournoi de pétanque Guy MALÉ : le 2 juillet 2022 au boulodrome de CLAIRA
- > Congrès départemental : Le 15 octobre 2022 à la salle polyvalente de SAILLAGOUSE
- > Congrès National des Maires de France : du 22 au 24 novembre 2022 à PARIS

Vous pouvez retrouver toutes les dates des réunions de formations et d'information et vous inscrire sur l'agenda du site Internet de l'AMF66 : www.amf66.fr